

Jeudi 15 mars 2012

Convention nationale

Objectif Santé 2012



Ouverture

Michel CHASSANG

Président du CNPS

Mes chers amis, Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie d'être présents aujourd'hui et d'avoir participé à notre enquête. Cette journée a pour titre « Objectif Santé 2012 ». Ce titre traduit l'engagement du CNPS en faveur la santé des Français. Il traduit aussi la volonté qu'est le nôtre d'inscrire le sujet des soins de ville dans le débat de la Présidentielle 2012, un sujet qui ne semble pas aujourd'hui aussi bien traité qu'il devrait l'être. Cette journée a également pour but de présenter les solutions concrètes que nous avons dégagées en la matière.

Nous avons la volonté impérieuse de construire un dialogue constructif et permanent entre les instances politiques et les libéraux de santé. Nous ne voulons plus en effet revivre les années « noires », entre 2008 et 2010, durant lesquelles les libéraux de santé étaient oubliés voire méprisés.

Après une présentation des résultats de notre sondage et de notre plateforme « Objectif Santé 2012 » s'ouvrira ce que nous avons appelé le Grand Oral de la santé, où

chaque candidat à la Présidentielle ou son représentant viendra exposer sa vision de la santé. Nous avons, sur ce point, fixé des règles, afin que chaque candidat dispose d'un temps de parole équivalent. Nous sommes là pour les écouter et échanger avec eux. Le but de cette journée n'est pas de lancer des polémiques mais de débattre sereinement.

Présentation de la plateforme présidentielle « Objectif Santé 2012 » du CNPS

Michel CHASSANG

Président du CNPS

Le CNPS a dégagé les cinq idées suivantes pour le quinquennat 2012-2017 :

- Entretenir un dialogue permanent et confiant entre les libéraux de santé et le Gouvernement pour une évolution productive de l'organisation des soins, afin que les libéraux de santé soient parties prenantes des négociations engagées en la matière ;
- Construire une offre de soins cohérente, moderne et souple autour du patient, avec une gestion fluide, impliquant tous les acteurs de santé libéraux ;
- Redéfinir le pacte conventionnel, en conservant un système de couverture sociale basé sur un financement collectif et solidaire et en assurant le libre accès de tous à des soins de qualité ;
- Valoriser la qualité par la confiance et construire une maîtrise des dépenses respectueuse des besoins des patients et des professionnels, en particulier rééquilibrer le financement de l'Assurance maladie en faveur des soins ambulatoires et clarifier la construction de l'ONDAM ;
- Soutenir les professionnels de santé en tant qu'entrepreneurs libéraux solidaires, en développant notamment la culture d'entreprise notamment par la mise en œuvre d'une formation initiale et de stages axés sur l'exercice libéral.

Roland L'HERRON, Président de la CNSD

S'agissant du transfert d'actes, un projet de directive européenne sur les qualifications professionnelles devrait bientôt voir le jour. Un article additionnel de ce projet prévoit l'accès partiel des professions dans les pays tiers. Ainsi, une profession qui existe dans un pays mais n'existe pas dans les pays tiers pourrait demain être exercée dans ces pays tiers. Nous avons demandé que la santé soit exclue du champ d'application de cette directive. Il nous a été répondu qu'il fallait déréglementer pour dépasser le blocage de l'Europe et favoriser la croissance alors que le Traité de Lisbonne avait préservé la santé de la déréglementation.

Nicole DENI KRICHEL, Présidente de la FNO

Avant 2005, les orthophonistes avaient déjà alerté les professions paramédicales à l'apparition de cette directive.

Marcel AFFERGAN, Président de Convergence Infirmier

Les mesures proposées aujourd'hui dans le cadre des grands chantiers de santé publique ne sont pas adaptées à l'exercice libéral. Nous devons en être les parties prenantes.

De la salle

Le grand âge regroupe des métiers précaires. Ne soyons pas naïfs. La déréglementation ne vise pas la création d'emploi.

Philippe GAERTNER, Président de la FSPF

Dans le domaine de la santé, la subsidiarité constitue un élément important. Nous ne contestons pas l'article 51 de la loi HPST tel qu'il est rédigé mais la façon dont l'administration l'applique aujourd'hui. Le monde libéral, de par son organisation, n'a pas le temps de déposer des projets de coopération, qui bénéficient surtout au monde hospitalier.

Alain BERGEAU, Président de la FFMKR

Dans les plans de santé publique définis dans le domaine de la dépendance, les libéraux de santé ont été omis. Nous avons dû nous battre afin d'être intégrés dans les réflexions.

De la salle

Le patient est aujourd'hui absent du débat. Médecins libéraux, nous sommes proches de nos patients et voyons des choses qu'ignorent les administrations. Nous devons replacer le patient au cœur du débat.

Présidentielle 2012 : le Grand Oral de la santé

I) EELV

Jean-Luc VERET

Conseiller municipal et conseiller communautaire à Caen, Président de la Commission nationale Santé d'Europe Ecologie – Les Verts

Le système de santé connaît une crise. Il faut en comprendre les causes pour agir. Ces causes sont selon nous sanitaires avant tout. Les maladies chroniques n'ont cessé de croître, aggravant le déficit de l'Assurance maladie. La crise est aussi structurelle et ne pourra se résoudre d'elle-même. D'abord parce que les maladies de civilisation augmentent plus vite que les progrès de la médecine et sont liées au mode de vie et à l'environnement. La gestion par la dette s'avère explosive. Enfin, l'accès aux soins recule et le reste à charge augmente pour les Français, qui renoncent de plus en plus aux soins. Or l'idéologie dominante nous cache cette situation. Il nous est répété que nous disposons du meilleur système de santé. Or, tel n'est plus le cas et les inégalités sociales de santé s'avèrent particulièrement élevées.

Pour répondre à cette crise, Europe Ecologie – Les Verts propose notamment :

- la mise en place d'un service régional d'éducation à la santé ;
- la création d'un grand service de la santé environnementale, chargé notamment de la veille ;
- l'affirmation de l'indépendance de la médecine du travail ;
- l'organisation des soins de premiers recours comme une mission de service public, avec l'institution de maisons de santé et de l'autonomie accessibles à tous ;
- la mise en place réelle de la coordination des soins, une nouvelle mission pour les médecins généralistes, afin, notamment, de supprimer les examens doublons ;
- la modernisation de l'hôpital public et sa réorganisation suivant les besoins de santé publique, en réadaptant notamment la T2A à ces besoins ;
- la réduction du reste à charge des usagers pour un remboursement à 100 % des soins « utiles ».

Nous proposons en particulier que la prévention primaire, hors dépistage médical, fasse l'objet d'un investissement de 1 % du budget des soins. Nous souhaitons stopper la gestion par la dette. La dynamique de gouvernance doit mêler les professionnels de santé et les patients. Le dispositif doit être décentralisé et démocratisé. Nous proposons donc l'institution de conseils régionaux de santé.

Sylvie FONTLUPT : Le programme d'Europe Ecologie – Les Verts propose cinq idées pour la santé. Parmi les idées du CNPS, lesquelles envisagez-vous de mettre en place ?

Jean-Luc VERET : Il reste une place très importante pour la négociation et nous pourrions, sur bien des points développés, nous rejoindre. Nous devons toutefois assurer

les besoins de santé de la population. Dans ce cadre, nous n'avons vocation ni à défendre ni à combattre la médecine libérale.

Pour lutter contre la désertification médicale, nous proposons d'affirmer la mission de service public des soins de premiers recours et négocier sa mise en œuvre, notamment avec les médecins généralistes, qui doivent jouer un rôle de coordination. Nous devons trouver un système qui remplisse les objectifs d'accessibilité des populations à la santé. Je n'ai pas de doute que nous puissions y arriver par la négociation plus que par la réglementation.

Il convient de responsabiliser les régions. Au Parlement de fixer les grandes orientations mais aux régions, et à travers elles, aux citoyens, de fixer les objectifs de santé qu'ils veulent voir définis.

Philippe GAERTNER, Président de la FSPF

Il convient de veiller à ce que les maisons pluridisciplinaires ne viennent pas fragiliser les officines.

Jean-Luc VERET

La couverture du territoire par les soins de premiers recours ne devrait pas présenter que des inconvénients pour les pharmacies. Des points doivent être négociés dans le cadre du traitement des maladies chroniques, un sujet dans lequel les pharmaciens pourraient jouer un rôle.

Gérald GALLIOT

Que pensez-vous faire pour rendre attractif le secteur I ?

Jean-Luc VERET

Nous souhaitons privilégier le secteur I dans l'intérêt de la population. Il est vrai toutefois que la médecine libérale conventionnée n'est pas bien payée.

Comment envisagez-vous de revaloriser les conventions et faire en sorte qu'avance la question de la rémunération des professionnels de santé conventionnés ?

Jean-Luc VERET

La revalorisation des professions de santé s'avère légitime mais elle doit s'opérer à certaines conditions, tenant à la couverture du territoire, la coordination des soins, afin de maîtriser les dépenses globales de santé. Il s'agit de définir les soins utiles et les offrir à tous sans exception. En faisant cela, il est possible de négocier une revalorisation des professions.

Sylvie FONTLUPT

Conservez-vous les stabilisateurs économiques introduits en 2008 ?

Jean-Luc VERET

L'avenir de notre système de santé se trouve aujourd'hui à un tournant. Nous envisageons de créer un grand Ministère de la santé et un secrétariat d'Etat à la protection sociale. Nous devons définir les grands objectifs de santé et nous donner les moyens d'y répondre.

Alain BERGEAU, Président de la FFMKR

Vous avez souligné votre attachement à l'hôpital. Nous proposons l'augmentation de la prise en charge des patients en soins de ville. Quel est votre sentiment ?

Jean-Luc VERET

Le milieu hospitalier connaît de nombreuses souffrances. L'hospitalisation doit subir une restructuration à pas mesurés pour être adaptée aux besoins, notamment dans le domaine de la dépendance. Nous pouvons toutefois vous suivre sur votre proposition.

II) UMP

Xavier BERTRAND

Maire de Saint Quentin

Le candidat Nicolas Sarkozy souhaite travailler en confiance avec les professionnels de santé pour les cinq années à venir. Nous ne saurons pas conduire en effet la modernisation de la santé sans les professionnels de santé.

Certains vous disent qu'il suffit d'augmenter les cotisations et prélèvements pour résoudre la question du financement de la protection sociale. Je crois au contraire que nous devons nous poser des questions de fond. Je crois aussi au rôle clé du Haut conseil pour le financement de la protection sociale pour émettre des propositions pertinentes en la matière dans les mois suivant les élections. Nous avons toujours voulu préserver une augmentation des dépenses de santé en lien avec l'évolution de l'inflation.

Un dialogue permanent et confiant constitue véritablement une condition *sine qua non*. Il en est de même pour les concertations, concertations où la place des professionnels de santé au plan régional doit être réaffirmée pour dégager des solutions pragmatiques et assurer que vos adhérents puissent s'approprier ces solutions sur le terrain.

L'offre de soins doit être cohérente, moderne, souple et coordonnée. C'est dans ce but que nous avons agi depuis 2007. Je crois en l'exercice libéral, dont il faut prendre en compte la spécificité. Je suis convaincu que mieux vaut plus de libéraux mieux répartis que se battre contre la pénurie. Nous devons aller plus loin, en relevant le *numerus clausus* et en poussant au bout la logique incitative. L'exercice regroupé, contraire à l'essence même de l'exercice libéral, doit faire l'objet d'une incitation car toute contrainte serait synonyme d'échec.

Je défends aussi le pacte conventionnel, qu'il conviendra d'affermir en assurant, notamment, le respect des échéances. Pour autant, les conventions ne doivent pas uniquement prendre en compte les questions de rémunération. Elles doivent aussi s'étendre à l'amélioration des pratiques médicales, les meilleures réponses à la santé publique et l'installation dans les zones moins dotées.

Nous proposons également le développement de l'ambulatoire avec des coopérations entre l'hôpital et les libéraux ainsi qu'une meilleure définition de l'ONDAM. Enfin, nous devons vous permettre de vous concentrer sur votre cœur de métier en vous libérant des tâches chronophages.

Sylvie FONTLUPT : *Allez-vous supprimer le mécanisme des stabilisateurs économiques ?*

Xavier BERTRAND : A court terme, je ne le pense pas. Ce mécanisme a été introduit afin d'éviter que la situation dérape. Nous devons continuer de lutter contre les abus, fraudes et gaspillages et leurs auteurs, quel que soit leur statut. Derrière cette lutte, ce sont des marges de manœuvres que nous dégageons, en particulier en matière de prévention. Nous avons le meilleur système curatif au monde mais nous devons encore accomplir nombre d'efforts dans le domaine de la prévention.

Allez-vous opérer un rééquilibrage de l'ONDAM en faveur des soins de ville ?

J'ai une position très pragmatique. Il convient, pour tout projet, de regarder si le jeu en vaut la chandelle, quel que soit le budget concerné. Si la médecine de ville doit intervenir davantage, elle devra être rémunérée pour cela.

Introduirez-vous les ORDAM ?

Je n'y suis pas favorable.

Quel sort réserverez-vous à l'article de la loi HPST qui vise à étendre les coopérations territoriales à toutes les professions ?

Ce texte devrait à brèche échéance faire l'objet d'une évaluation et, le cas échéant, évoluer. Pour le DPC, je ne suis pas revenu sur la loi mais je pense que nous avons trouvé la solution la plus intelligente possible eu égard au texte de loi. Nous pourrions sans doute faire de même sur les deux articles que vous citez.

Michel CHASSANG, Président du CNPS

Ne conviendrait-il pas de renégocier le statut social conventionné des professionnels de santé ?

Xavier BERTRAND

La protection sociale devra être encore améliorée pour assurer une meilleure couverture de base. Nous avons fait la preuve que nous savions avancer, notamment sur la maternité. Il importe cependant de maintenir la spécificité du statut libéral.

Christian JEAMBRUN, Président du SML

Vous reculez sans cesse sur la convergence tarifaire. La permanence des soins en établissement privé a été sacrifiée par les ARS.

Xavier BERTRAND

Nous avons toujours veillé à l'absence d'hospitalo-centrisme dans le dispositif. Certes nous n'avançons pas aussi vite que vous le souhaiteriez mais nous maintenons la convergence, là où d'autres candidats souhaitent la stopper. Je pense que nous avons dégagé la bonne stratégie et que nous allons dans le bon sens.

Roland L'HERRON, Président de la CNSD

Le candidat a-t-il l'intention d'intégrer enfin les soins dentaires dans le champ de la solidarité ?

Xavier BERTRAND

Nous devons rattraper beaucoup de retard en la matière car le reste à charge pour les citoyens s'avère très élevé.

Je crois que le domaine de la santé est une priorité pour nos concitoyens plus qu'il ne l'est pour les politiques. Entre 2007 et 2010, j'ai refusé d'intervenir dans le domaine, refusant de prendre part à des débats qui ne m'ont pas toujours plu. Je n'agirai pas ainsi à l'avenir. Je suis persuadé que de tous les candidats, seul le Président Sarkozy a montré son intérêt pour les professionnels de santé.

III) MODEM

Geneviève DARRIEUSSECQ

Maire de Mont de Marsan, Conseillère régionale d'Aquitaine, membre du Bureau exécutif national du MODEM en charge des questions de santé

François Bayrou ne considère pas la santé comme un poids. Elle représente au contraire une puissance économique forte pour notre pays, de l'emploi, de l'innovation, un rayonnement et une histoire profondément humaine.

Force est néanmoins de constater que nous nous trouvons aujourd'hui, en termes d'organisation, en fin de cycle. Cette organisation devra être repensée, en lien avec vous. Notre système de soins comporte plusieurs failles : des inégalités géographiques d'accès aux soins, des difficultés de prise de charge de premiers recours dans les zones rurales et certaines zones urbaines, un déficit dans la médecine générale et des difficultés économiques d'accès aux soins. Notre système connaît enfin un déficit toujours plus important, qui vient augmenter une dette, qui atteint aujourd'hui un niveau abyssal.

Face à ces failles, nous devons donc entreprendre des réformes structurelles, dans le cadre d'enveloppes budgétaires contraintes. La région représente l'échelon organisationnel, avec l'appui pertinent des ARS, des ARS que nous souhaiterions toutefois réformer. Nous souhaiterions en effet mettre en place un ORDAM, définissant des orientations régionales qui responsabilisent les acteurs régionaux quant à l'organisation de leur territoire. La gouvernance de ces ARS devrait aussi faire participer les professionnels eux-mêmes.

Nous souhaitons instituer une véritable coopération entre professionnels, dans des pôles de santé pluridisciplinaires. Ces regroupements existent d'ores et déjà mais ils doivent s'appuyer sur un véritable projet médical et leur fonctionnement doit conserver une souplesse juridique, organisationnelle et économique. Ces coopérations doivent être mises en réseau pour répondre aux enjeux des maladies chroniques et de la dépendance.

S'agissant de la permanence des soins, face à la saturation des services d'urgence, nous souhaitons créer des maisons médicales de garde qui, adossées aux services d'urgence et comptant notamment des médecins libéraux, engendreraient une meilleure prise en charge des patients et rationaliseraient les coûts de ces services d'urgence.

Notre projet vise aussi à développer de nouveaux modes de rémunération, préservant une certaine diversité. Nous envisageons aussi de mettre l'accent sur la formation afin de renforcer l'attractivité des professions médicales, avec des stages pratiques, au plus près du terrain. Les métiers vont évoluer, eu égard à la mise en réseau des soins. Les formations doivent suivre ce mouvement.

François Bayrou a enfin proposé deux mesures phares : augmenter le *numerus clausus* avec un engagement de dix ans d'exercer la médecine libérale et le passage de l'internat classant national à un internat en région avec un engagement d'exercer durant cinq ans dans cette région, sans que la liberté d'installation soit remise en cause.

Pour le financement de l'assurance maladie, nous n'envisageons aucune révolution. Nous souhaitons toutefois faire diminuer le reste à charge, en particulier dans les soins courants. Le système Alsace-Moselle de complémentaire obligatoire pourrait ainsi être généralisé afin que la population puisse accéder aux soins de manière plus égalitaire.

Sylvie FONTLUPT : *Pour résoudre la désertification médicale, vous avez proposé d'adosser des dispensaires aux pharmacies. Comment concrétiseriez-vous cette proposition ?*

Geneviève DARRIEUSSECQ : La profession de pharmacien s'est bien organisée et maille convenablement notre territoire. Des maisons pluridisciplinaires qui peuvent être adossées à la pharmacie de la ville centre du canton ou à un EPAD.

Le CNPS a demandé l'encadrement de la disposition de la loi HPST qui permet d'étendre des expérimentations régionales entre professionnels de santé. Quelle est votre vision ?

Nous sommes favorables à la coopération et l'évolution des métiers. Ces évolutions ne doivent toutefois pas venir d'en haut. Il revient aux professions elles-mêmes de s'organiser.

Comment mettez-vous concrètement en place les ORDAM et garantirez-vous qu'ils ne représenteront pas uniquement des outils de maîtrise ?

L'Etat doit s'assurer qu'aucune région ne soit défavorisée. Il s'agit de responsabiliser les acteurs de terrain, en prévoyant une meilleure organisation sur chaque territoire, suivant une enveloppe contrainte.

Les ORDAM feront-ils l'objet d'une concertation, au contraire des ONDAM ?

Une telle concertation me paraît indispensable.

Rééquilibrerez-vous l'ONDAM en faveur des soins de ville ?

Je reste persuadée que les professionnels libéraux peuvent prendre une place beaucoup plus importante, dégageant l'hôpital de certaines missions. Ceci entraînera nécessairement une évolution de l'enveloppe.

Quel regard portez-vous sur les conventions ?

La convention est un contrat entre le professionnel et les caisses d'assurance maladie. Elles doivent être respectées.

Le Parlement a eu tendance à intervenir dans les conventions. Cette intervention est-elle souhaitable ?

Je pense que les conventions doivent être sanctuarisées. Le Parlement n'a pas à intervenir.

L'application des revalorisations tarifaires est aujourd'hui entravée par les stabilisateurs économiques.

Quand une convention est signée, il faut l'appliquer.

Vous engagez-vous à supprimer ces stabilisateurs ?

Absolument.

IV)PS

Marisol TOURAINE

Députée d'Indre-et-Loire, Présidente du Conseil général d'Indre-et-Loire, Secrétaire nationale du Parti Socialiste

Nous avons trois défis à relever ensemble. Nous sommes en premier lieu confrontés à l'évolution des besoins en matière de santé. Les pathologies ont évolué. Dans le même temps, les demandes sociales ont elles aussi évolué. Or les inégalités de santé continuent de perdurer, des inégalités à la fois sociales et régionale, que la politique menée depuis dix ans semble avoir aggravées. Enfin, nous devons relever le défi de la contrainte financière. Le déficit a en effet considérablement augmenté au cours de sept dernières années et nous oblige à proposer aujourd'hui un certain nombre de transformations.

Nous estimons pouvoir répondre à un besoin d'amélioration de notre système de soins tout en apportant une meilleure qualité dans la prise en charge de nos citoyens. Ceci exige toutefois des réformes profondes. Notre priorité consiste à consentir un fort investissement sur les soins de premiers recours, envisagés comme des soins de proximité, pour mieux prendre en compte notamment la prévention. Dans ce cadre, les libéraux constituent un acteur de premier plan.

François Hollande a également pris l'engagement de favoriser le déploiement massif de pôles de soins de proximité ou maisons pluridisciplinaires de santé adossés à des hôpitaux de proximité ou des centres de santé, afin de garantir la présence territoriale des

professionnels de santé. Il a souhaité le renforcement de la coopération entre les professionnels de santé et une meilleure articulation entre l'hôpital et la ville.

Ces objectifs devront être atteints par la négociation et la concertation, sans aucune coercition, *via* un pacte national de santé. Cette réorganisation devra s'opérer à partir de la médecine de premier recours.

Sylvie FONTLUPT : *Envisagez-vous un rééquilibrage de l'ONDAM en faveur des soins de ville ?*

Marisol TOURAINE : Il nous faut réorganiser et structurer notre système tout en maîtrisant les dépenses. Des ressources aujourd'hui affectées à l'hospitalisation d'urgence pourraient plus utilement être réorientées au secteur de ville pour une prise en charge de proximité.

Cette politique exige-t-elle la mise en place d'ORDAM ?

Nous ne rejetons pas l'idée par principe mais ne souhaitons pas instituer un mécanisme de péréquation. L'on doit pouvoir être soigné de la même façon quel que soit le lieu où l'on se trouve. Des politiques territoriales s'avèrent toutefois nécessaires pour tenir compte de la réalité de chaque territoire. C'est pourquoi nous n'avons pas rejeté les agences régionales de santé, même si elles fonctionnent plus aujourd'hui comme des machines bureaucratiques inaptes à apporter des réponses innovantes aux besoins des citoyens. Il convient de décliner les politiques nationales pour les adapter aux spécificités de chaque territoire.

Quelle place accorderez-vous aux conventions ?

Les conventions s'avèrent utiles. Nous sommes attachés à la négociation. Nous pouvons toutefois étudier une redéfinition des conditions dans lesquelles ces conventions s'exercent.

Le Parlement doit-il intervenir dans ces conventions ?

Le Parlement peut intervenir dans toute négociation sociale et doit pouvoir se substituer à la négociation en cas d'échec.

Le CNPS souhaite la suppression du dispositif de la loi HPST autorisant les ARS à étendre des expérimentations. Quelle est votre opinion ?

Nous n'envisageons pas d'abroger cette loi mais nombre de dispositifs devront être revus, en particulier son volet hospitalier. Nous voulons également redéfinir l'accès aux soins, inciter l'institution de dispositifs de proximité et, dans le cadre de la formation, organiser des stages obligatoires dans les cabinets de ville.

Vous avez un droit de réponse par rapport aux propos de M. Bertrand qui indiquait ce matin que vous aviez voté contre certaines dispositions favorisant les professionnels de santé.

Nous avons voté contre la loi HPST. Pour autant, nous acceptons le principe des agences régionales de santé. Nous n'avons jamais rejeté les maisons pluridisciplinaires. Les jeunes professionnels ont envie de se regrouper. Nous souhaitons accompagner ce mouvement mais regrettons que le Gouvernement ait mené une politique de laisser-faire. Il nous revient d'inciter et appuyer ce mouvement pour répondre à notre obligation de résultat vis-à-vis des Français.

Michel CHASSANG, Président du CNPS

Comment articuler le niveau conventionnel avec l'existence-même des ARS ? Envisagez-vous de créer une Agence nationale de santé ?

Marisol TOURAINE

Je ne suis pas certaine que nous nous engageons dans cette voie aujourd'hui.

Jean RICHARD, Chirurgien-dentiste

Vous avez insisté sur la négociation. Dans l'équipe de François Hollande figure Mme Hollande, qui nous a laissé un souvenir impérissable en la matière.

Marisol TOURAINE

Le candidat est François Hollande.

Laurent MILSTAYN, Président du SNAO

Quelle est la position de François Hollande sur les coopérations ? Etes-vous favorables à l'entrée sur notre territoire de professions non réglementées ?

Marisol TOURAINE

La politique de santé relève de l'Etat français. Nous devons respecter des principes européens mais la subsidiarité ne trouve pas application dans ce secteur.

Philippe TISSERAND, Président de la FNI

Le secteur libéral apparaît souvent comme désorganisé. Depuis trente ans se sont développées des offres de soins structurelles, pour combler des vides, telle la HAD. M. Hollande est-il prêt à développer une autre approche, plus pragmatique et distanciée de dogmes qui n'ont plus cours aujourd'hui ?

Marisol TOURAINE

Nous n'avons pas d'approche idéologique. Notre système de santé repose sur des professionnels de santé qui relèvent de statuts différents. Nous n'avons aucune volonté de bousculer cette organisation. La coordination entre les acteurs de santé constitue un enjeu majeur. Elle peut prendre des formes très diverses, dès lors qu'une réponse est apportée aux besoins de santé. Nous veillons à ce que ceux qui souhaitent travailler en libéral puissent le faire. Lorsque nous ne trouvons aucun candidat, nous devons mettre en place des solutions pour lutter contre la désertification.

Conclusion

Michel CHASSANG, Président du CNPS

Je n'entrevois pas de grande révolution dans les propos qui nous ont été tenus.

Tous ont défendu le système conventionnel. Ils ont reconnu l'importance des soins de ville mais les moyens qui seront accordés à ceux-ci nous ont laissés sur notre faim. Un silence pudique a été observé sur l'ONDAM général et aucune réponse concrète n'a été donnée à notre proposition de fixer une priorité financière en faveur des soins de ville. Les réflexions restent inabouties sur bien des sujets, en particulier sur la coopération et le transfert des actes. Ceci va exiger de notre part un important travail d'explication.

Cette rencontre a suscité une double question : lequel des quatre aura suffisamment de poids par rapport à la force de l'administration et lequel sera capable de la contrôler ?

Nous avons réalisé des sondages et défini des propositions. Nous devons aujourd'hui porter notre programme. Le combat continue.

L'on semble aujourd'hui s'acheminer vers une régionalisation, comme la loi le permet. De fait, les élections législatives qui suivront les présidentielles revêtiront une grande importance. C'est la raison pour laquelle nous devons poursuivre notre action Objectif Santé 2012 jusqu'à ces élections.

Gardons l'œil ouvert !